

Différences principales entre les deux écoles chiite et sunnite

<"xml encoding="UTF-8">

Avant d'aborder la question , je tiens à souligner que dans notre discussion, nous suivons la stratégie de rapproche aux frères sunnites et non celle de takfirisme, non pas qu'il soit une technique de propagande et de prédication, mais il provient de nos convictions que : les sunnites sont musulmans et puis, on peut, en appuyant sur nos points communs, parvenir et on le doit par le



dialogue religieux, à une preuve de la vérité, et ensuite, à l'unification devant les ennemis de l'Islam qui sont nos ennemis communs

Je traite le sujet dans trois domaines : l'imamat, la justice de Dieu et la jurisprudence

Imamat

L'imamat, d'après les chiites, constitue un fondement de la religion, et la dernière brique, qui complète et perfectionne l'édifice de l'Islam (verset 3- Table servie). Je ne veux pas dire, en

effet, que la personne dépourvue de cette croyance n'est pas du tout musulman. Car, la lumière d'Islam est un fait graduel. Son premier degré se fait par une simple attestation orale de l'unicité de Dieu et de la prophétie de notre grand prophète, qui fournit à son porteur, les droits et les priviléges canoniques dans la communauté musulmane, tels que la pureté (selon l'impureté des infidèles), la permission du mariage, la protection et l'inviolabilité sociales, et .cetera. Ce degré comprend aussi les hypocrites ! On l'appelle l'Islam juridique

Le deuxième degré apparaît pour un musulman par l'attestation de tout son cœur de l'unicité divine et de la prophétie du Prophète et par son engagement envers des pratiques telles que la prière, le jeûne, la Zakat, le pèlerinage et cetera. Ce degré de l'Islam est la condition de la .validité des actes rituels. On l'appelle l'Islam juridique du cœur

Un autre degré de l'Islam se réalise, en plus des conditions précédentes, par suivre les Imams et obéir à Ahlulbayt et reconnaître leur Wilayat qui est la condition d'entrée au Paradis et d'acceptation des œuvres du musulman par Dieu tout puissant, après les avoir correctement .accomplies. On l'appelle la foi et son porteur, le croyant

En fait, il y a une question essentielle : Parmi les divers éléments d'une religion lequel mérite d'être cru comme le fondement de la religion ? Est-ce que l'imamat jouit des caractères : nécessaires ? En réponse, on dit

L'imamat en tant que testament, engagement, alliance et pacte divin (verset 124- la Vache) - est un élément religieux par lequel Dieu accomplit la religion (verset 3- la Table servie) et ,(désigna comme le but de Son message (verset 67- la table servie

Notre grand Prophète(p) déclara mort d'ignorance la mort de celui qui ne reconnaîtrait pas - ,son Imam

Et désigna la connaissance et l'amour d'Ahlulbayt en tant que la condition d'acceptation des - œuvres et des actes rituels des musulmans par Dieu (l'Islam de cœur en est la condition de

,(validité canonique

D'après le hadith de Thaqalin (les deux poids chers), célèbre auprès des deux écoles, suivre le - Coran et les Imams d'Ahlulbayt est la condition nécessaire et satisfaisante pour que la communauté musulmane s'abstienne de l'égarement jusqu'au jour du jugement

L'autorité politico-religieuse des musulmans après le grand Prophète est une place et - responsabilité totalement consacrée aux gens infaillibles (verset 59- les femmes) qui sont déterminés dans le verset de la purification (verset 33/ 33) c'est-à-dire, les Imams d'Ahlulbayt ,du Prophète

,L'imamat est l'origine de beaucoup de connaissances principales de l'Islam -

Une étude comparative entre le livre de Nahjulbalagha (un recueil des paroles éloquentes) de - l'Imam Ali démontre que la vérité de l'unicité de Dieu et de la prophétie de notre grand Prophète ne peut être véritablement connue que par la théologie et la prophétologie des saints ,Imams d'Ahlulbayt

L'exégèse du Coran et le commentaire de la sunna de la manière exacte ne se fait que par les - ,(infaillibles « que seuls les purifiés le touchent » (verset 79- l'événement

Ce sont les gens d'Ahlulbayt dont l'amour est accepté par tous les musulmans et que Dieu la - prescrivit à tous (verset 23/42). Donc, l'accord et de l'unification de la communauté . musulmane qui doit être un amour incarné se trouve seulement auprès d'Ahlulbayt

Considérant tous ces points, l'imamat d'Ahlulbayt constitue un fondement de la croyance .islamique

Statut de l'Imam

Chez les chiites l'imamat, incarnant à la fois le pouvoir temporel et spirituel, est considéré comme la succession du cycle de la prophétie définitivement bouclé par notre grand Prophète.

L'Imam est la preuve de Dieu (Hujjat Allâh) sur terre, le gardien du sens caché de la révélation et il est un guide impeccable (ma'sûm) pour la communauté musulmane. La succession de Prophète est une désignation divine et le successeur doit être infaillible

Une attestation de cette opinion dans les sources sunnites : Buhayra ben Foras de la tribu de Bani Amer ben Sasaa, dit qu'il a posé une question au Messager de Dieu, lors que le Prophète : demanda à son tribu de lui aider dans sa mission prophétique

أرأيت إن نحن تابعنك على أمرك ثم أظهرك الله على من يخالفك، أيكون لنا الأمر من بعده؟

فقال : الأمر لله يضعه حيث يشاء (مسلم، ١٣٩٨ : كتاب الاماره، باب ١)

En Islam sunnite l'Imam est le détenteur d'ordre politique de la communauté qui se fait élire par le peuple. A son sujet le Prophète n'a rien dit et l'a laissé aux musulmans pour qu'ils le déterminent

En Islam chiite ne seulement le grand Prophète a historiquement désigné son successeur par l'ordre de Dieu à Ghadir Khom, mais il le doit par un argument de raison. Il faut un garant spirituel de la conduite des hommes, qui est une preuve de la véracité de la religion et qui dirige la communauté. L'Imam doit remplir un certain nombre de conditions : être instruit de la religion, être juste, exempt de défauts, donc être le plus parfait de son temps. Son investiture divine est confirmée par le Prophète, puis par l'Imam précédent

Pour les chiites, les Imams sont les guides, les mainteneurs du Livre et le détenteur de l'ordre politico-religieuse. Leur légitimité n'est pas due à leur descendance charnelle du Prophète, ni du choix de la communauté musulmane, mais à leur héritage spirituel, ils ont une connaissance « par le cœur » du Coran, en expliquant l'ésotérique (batin) aux fidèles. L'Imam tire son autorité de Dieu, il est donc impeccable

La justice

Tout d'abord, je souligne que le terme sunnisme n'est point un terme formé à l'antipode du terme le chiisme, signant que les sunnites pratiquent la tradition du Prophète et pas les chiites.

.Mais, ce terme à une autre histoire

Un peu de l'histoire

On remonte dans le temps après l'événement de Sqifa et surtout l'époque des Omeyyades. Le camp de la majorité qui a accepté l'école des califes et des compagnons, refusant l'autorité politico-religieuse et scientifique d'Ahlulbayt et réduisant leur devoir devant Ahlulbayt à une simple amitié limitée, sans obligation de les obéir même sur le plan des connaissances religieuses, est au pouvoir et devait normalement produire une administration, un logiciel juridique, religieux et culturel afin de mener les affaires

Au fur et à mesure qu'ils ont commencé à diriger la société, indépendamment d'Ahlulbayt, beaucoup de questions se posaient automatiquement pour le peuple musulman qu'ils cherchaient la réponse, par leur culture islamique, auprès du calife et bien évidemment auprès des élites pro-gouvernementaux, des juristes et des théologiens

L'imamat était la première question théologique et politico-religieuse divergente, car à cause de désobéir le testament du Prophète par certains gens, la communauté musulmane s'est divisée en deux branches principales, Mais comme ils étaient en majorité et que le refus de l'imamat n'avait pas beaucoup d'effets économiques sur le peuple , au moins dans les premières années après le Prophète, ils ont réussi de s'en débarrasser, notamment que

Ahlulbayt pour sauvegarder le jeune arbre d'Islam, étaient commissionnés par le Prophète de .patienter

Pourtant, les gens ne pouvaient pas supporter l'injustice et les discriminations économiques envers eux-mêmes, sur tout à l'époque des Omeyyades. Alors, dans le cas de l'injustice, surtout s'il était de la part du pouvoir, les élites justificatrices du régime se mettaient à agir. Ils propageaient que la situation discriminatoire d'économie que le peuple vit, c'était leur sort fatal, .la volonté de Dieu et cetera

Alors petit à petit, deux groupes dans le camp de la majorité se formaient. L'un qui était plus rational et critiquait l'apparence des hadiths et les interprétais purement rationnelle et l'autre qui s'attaché à l'apparence des hadiths et s'écartais de la raison et était conformiste et conservateur. Le groupe intellectuel se nommé les moutazilites et l'autre qui était à l'antipode de moutazilites les acharites. Ces deux groupes, tout au long de l'histoire des califes musulmans, se confrontaient et chaque fois que le calife lui-même appartenait à l'un de ces groupes ou avait tendance envers un groupe, soutenait ce groupe et pour une période, ce doctrine s'épanouissait dans le monde musulman puis se mettait à décroître. L'histoire des débats et des pressions gouvernementales qui se déroulaient autour de la création du Coran .est célèbre

C'était toujours ainsi, jusqu'à ce que finalement le groupe acharite pour toujours gagne et pour accuser les moutazilites du fait que ces derniers ne se basent pas sur les hadiths et sur la tradition du Prophète, se sont nommés les gens de la sunna, c'est-à-dire traditionaliste et .orthodoxe et expert dans le domaine de hadith

Alors, être sunnite revient davantage à perpétuer mimétiquement la tradition du Prophète, à travers les législations et pratiques des premiers califes et des compagnons du Prophète dans leur ensemble. Les chiites affirment également suivre la sunna du Prophète, mais ils rejettent la législation des premiers califes et de certains compagnons, qui a selon eux gravement altéré la véritable sunna du Prophète ; pour eux, celle-ci n'est authentiquement sauvegardée qu'à .travers la pratique des Imams d'Ahlulbayt

En bref, l'ensemble des musulmans, se divisa en deux groupes généraux : une minorité chiites et une majorité non-chiite et cette dernière, à son tour, en deux catégories générales : les rationalistes mutazilites et les non-rationalistes acharites se nommant les gens du hadith et de la sunna à l'antipode des mutazilites qui ont disparus, il y a plusieurs de siècles et actuellement, c'est la branche acharite qui représente la majorité. Cependant, dans les discussions théologiques, on expose les avis mutazilites pour leur importance et bien entendu .pour mieux distinguer les opinions

Justice

Au sujet de la justice divine, il y une différence entre l'école chiite avec toutes les deux .(branches théologiques sunnites (plus exactement : de la majorité

Le concept de la justice, dans la culture musulmane se divise en justice divine et justice humaine. La première se divise en justice créative et justice législative. La justice humaine, à .son tour se divise en justice sociale justice individuelle

La justice qui est un fondement distinctif de la foi chiite, c'est la justice divine. La raison pour laquelle la justice divine se trouve parmi les fondements de la doctrine chiite, c'est que dans la .communauté musulmane un groupe a surgi qui niait le libre arbitre de l'homme

La justice a en même temps deux aspects humaine et divine : D'une part, elle a des liens avec les œuvres de Dieu et d'autre part, avec les œuvres et le libre arbitrage de l'homme et son destin. La justice divine c'est-à-dire, croire en ce fait que Dieu tout puissant, dans ses .créations et ses législations, agit avec justice et ne fait tort à personne

Tous les musulmans croient que « Dieu est juste », mais ils donnent des commentaires .différents là-dessus

D'après les acharites, « Dieu est juste » ça veut dire que « Tout ce que Dieu fait est juste » tandis que d'après les chiites et mutazilites cela signifie « Tout ce qui est juste, Dieu le fait ». C'est-à-dire, pour un acharite, on tire la justice d'une œuvre de Dieu du fait que Dieu l'a fait, mais pour un chiite ou bien un mutazilite la justice d'une œuvre se définit dans un rang avant l'action de Dieu. Pourtant, il y a une nuance entre la théorie des chiites et celle des mutazilites : Ces derniers disent que faire la justice est une obligation sur Dieu, alors que les chiites disent : .une obligation (venant) de Dieu

Libre arbitrage de l'homme

Rien ne se fait que par Dieu ». Cela constitue le sens de l'unicité d'agir de Dieu. les acharites, » d'après leur compréhension de ce rang de l'unicité de Dieu qui est le signe de Son omnipotence, disent que les effets et les œuvres de l'homme comme son existence appartient à Dieu et si on voit des effets d'un être, ce ne sont que les effets que Dieu crée, par l'habitude, dès qu'il aura existé cet être, sinon il n'y a point de lien de causalité entre un être et ses effets .Donc, les actes de l'homme en tant que ses effets, sont لامؤثر في الوجود الا الله .et ses actes car .seulement les actes de Dieu

Les mutazilites ont répondu à cet avis : Dans ce cas, quand l'homme fait du mal, il ne doit pas entrer à l'enfer car, le mal ne serait pas l'acte de l'homme, mais de Dieu. Par conséquent, si Dieu punit cet homme, Il sera injuste ! Et, c'est Dieu qui fait du mal ! Donc, pour s'abstenir de ces fausses conséquences, il faut dire que l'acte de l'homme est seulement son acte et c'est sa créature, et que l'homme, après avoir reçu son existence, est indépendant de Dieu dans ses

.actes, sinon Dieu sera injuste

On voit que tous les deux branches de la majorité s'accusent. Les acharites ne respectent pas la justice de Dieu et les mutazilites, l'omnipotence de Dieu. Ces derniers pour sauvegarder la justice de Dieu ont restreint l'omnipotence de Dieu et vice versa. Les mutazilites, en effet, sont dans une sorte d'association car, ils acceptent les hommes comme de petits dieux, en parallèles de Dieu et indépendant de Lui dans leurs actes. Les acharites, en revanche, nient le système des causes et effets

Les chiites, d'après les connaissances reçues d'Ahlulbayt, disent que la volonté de Dieu est au-dessus de la volonté de l'homme et Dieu n'a pas velu l'œuvre de l'homme sans la volonté de l'homme, mais Il l'a velu si l'homme le veut. C'est Lui-même qui a créé dans le monde de savoir le système des réalités, parmi elles, le système des causes et des effets. Donc, l'acte de l'homme est en même temps qui est son acte est aussi l'acte de Dieu. Ainsi, ne se contredisent .point l'omnipotence et la justice de Dieu

Jurisprudence

Les sunnites, à côté du Livre et de la Sunna et en parallèle d'eux, reconnaissent les législations et des avis juridiques des califes et des compagnons, comme une source indépendante de la jurisprudence islamique, tandis que les chiites les refusent strictement. Les sources chiites de la jurisprudence consistent en Livre de Dieu, Sunna du Prophète. Quant à la sunna d'Ahlulbayt, c'est plutôt explication du Livre et de la Sunna du Prophète et ce n'était jamais une source en soi et indépendante de la législation islamique, mais comme les Imams d'Ahlulbayt sont infaillibles, leurs pratiques (parole, agir et silence) est la pratique authentique du Prophète et l'explication exacte du Livre et de la Sunna. Si, seulement dans la limite de leur Wilayat, les Imams d'Ahlulbayt jouissent du droit de législation, mais cela c'est autre chose et différent de : la jurisprudence islamique. Cette conviction chiite revient au verset suivant

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَ أَطِيعُوا الرَّسُولَ وَ أُولَئِكُمْ مِنْكُمْ فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَ الرَّسُولِ
إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَ الْيَوْمِ الْآخِرِ ذَلِكَ خَيْرٌ وَ أَحْسَنُ تَأْوِيلًا

O les croyants! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent l'Ordre. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-la à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleur .(interprétation (et aboutissement

Les Imams chiites ne prennent pas des démarches comme des juristes pour qu'ils atteignent au décret d'un sujet, mais par leur savoir divin et leur héritage spirituel du Prophète qui connaissent les décrets réels de tout objet

Une autre différence, c'est que dans la jurisprudence chiite, tout objet a son décret religieux, en conséquent, il ne reste pas un terrain libre à faire de législation par les juristes. Mais les sunnites accepte qu'on ne peut pas tirer le décret de tout objet du Livre et de la Sunna, c'est à cause de ces trous, ils utilisent les méthodes incertaines comme Qias, Istehsan, Masaleh et .cetera à côté des hadiths qui n'ont aucune origine religieuse

Encore, dans l'utilisation des hadiths par les juristes chiites et sunnites, il y a une différence importante, cela c'est que les hadiths, tous, les valides et les invalides d'entre eux, doivent s'exposer à la présence du Coran et à ses critiques. Donc, si on démontre qu'un hadith authentique contredit au Coran ne sera une preuve juridique. Les sunnites, pourtant, les reconnaissent car, ils reconnaissent pour le Prophète un système de législation indépendante de celui du Coran et de Dieu. Par exemple, Abou Bakr à propos du jardin Fadak et son refus de céder l'héritage de Fatima, la vénérée fille bien-aimée du Prophète, se sert d'un hadith que si on accepte même sa validité, est contre des versets du Coran « Et Salomon hérita de David » et : « qui (Yahya) hérite de moi (Zakaria) et hérite de la famille de Jacob » et le suivant

وَ أُولُوا الْأَرْحَامِ بَعْضُهُمْ أَوْلَى بِبَعْضٍ فِي كِتَابِ اللَّهِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ وَ الْمُهَاجِرِينَ